



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que la SA THOMAS & PIRON HOME représentée par Mr PIRON François dont les bureaux sont situés La Besace, 14 à 6852 Opont a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue de la Frête à 1367 RAMILLIES, et cadastré sous Ramillies, 1^{ère} Division Ramillies-Offus, Section C, parcelle 262/C pie.

Le projet consiste à CONSTRUIRE UNE MAISON UNIFAMILIALE, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu

- de l'article D.IV.40 : La demande implique un ou plusieurs écarts au permis d'urbanisation en vigueur :

La demande s'écarte des indications suivantes : Point 4 Implantation - Le projet prévoit des modifications sensibles du relief du sol.

- en vertu de l'article R.IV.40-2 :

La demande concerne "la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions."

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **17/04/2020** au **08/05/2020** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ou sur rendez-vous à convenir préalablement avec le service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 14/04/2020 au 08/05/2020

À Ramillies, le 02/04/2020.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Ch. MOTTART

J.-J. MATHY